

Conditions de garantie

Uniquement les conditions de garantie suivantes sont valables, version du 01/01/2025. Elles remplacent les conditions de garantie du mode d'emploi. Les conditions de garantie actuellement en vigueur peuvent être consultées à tout moment sur le site Internet steinel.de.

Garantie du fabricant STEINEL GmbH, Dieselstraße 80-84, D-33442 Herzebrock-Clarholz

Tous les produits STEINEL satisfont aux exigences de qualité les plus strictes. C'est pourquoi, en tant que fabricant, nous vous accordons, en tant que premier propriétaire du produit STEINEL nouvellement fabriqué, une garantie conformément aux conditions suivantes : la garantie couvre l'absence de défauts dont il est prouvé qu'ils résultent d'un défaut de matériel ou de fabrication et qui nous sont signalés immédiatement après leur constatation et pendant la période de garantie. La garantie s'applique uniquement aux produits STEINEL Professional achetés et utilisés en France. En cas de vente ou de remise du produit à une tierce personne, la garantie n'est pas transmise au nouveau propriétaire.

Nos prestations de garantie pour les consommateurs

Les dispositions suivantes sont valables pour les consommateurs. Un consommateur est toute personne physique qui, au moment de la conclusion de l'achat, n'agit ni dans l'exercice d'une activité commerciale ni dans celui d'une activité professionnelle indépendante. Nous avons le choix entre une réparation gratuite ou un remplacement gratuit (le cas échéant par un modèle de remplacement de même valeur ou de valeur supérieure). La période de garantie pour le produit STEINEL Professional acheté est la suivante

- pour les détecteurs, les projecteurs ainsi que pour les luminaires d'intérieur et d'extérieur : 5 ans
- pour les produits à air chaud et les pistolets à colle chaude : 1 an

dans chaque cas, à compter de la date d'achat du produit. Les composants réparés ou remplacés par nos soins sont couverts par la garantie pour la durée restant à courir au titre de cette garantie. Nous prenons en charge les frais de transport, mais pas les risques de transport du retour de la marchandise.

Nos prestations de garantie pour les entrepreneurs

Les dispositions suivantes sont valables pour les entrepreneurs. Un entrepreneur est une personne physique ou morale ou une société de personnes ayant la capacité juridique qui, lors de la conclusion de l'achat, agit dans l'exercice de son activité professionnelle commerciale ou indépendante. Nous pouvons choisir d'honorer la garantie en réparant gratuitement les défauts, en remplaçant gratuitement le produit (le cas échéant, par un modèle de remplacement de valeur égale ou supérieure) ou en établissant un avoir correspondant. La période de garantie pour le produit STEINEL Professional acheté est la suivante

- pour les détecteurs, les projecteurs ainsi que pour les luminaires d'intérieur et d'extérieur : 5 ans
- pour les produits à air chaud et les pistolets à colle chaude : 1 an

dans chaque cas, à compter de la date d'achat du produit. Les composants réparés ou remplacés par nos soins sont couverts par la garantie pour la durée restant à courir au titre de cette garantie. Dans le cadre de la prestation de garantie, nous ne prenons pas en charge les dépenses nécessaires à l'exécution ultérieure de la prestation ni vos frais de démontage du produit défectueux et de montage d'un produit de remplacement.

Droits légaux en cas de défauts et gratuité

Les prestations décrites ici s'appliquent en plus des droits de garantie légaux – y compris les dispositions de protection particulières pour les consommateurs – et ne les limitent pas ou ne les remplacent pas. Le recours à vos droits légaux en cas de défaut est gratuit.

Exceptions à la garantie

Toutes les sources remplaçables sont expressément exclues de cette garantie. Sont, en outre, exclus de la garantie :

- les pièces qui sont soumises à une utilisation normale ou à une usure naturelle ainsi que les défauts de produit STEINEL Professional qui résultent d'un usage normal ou de toute autre usure naturelle,
- le produit qui n'a pas été utilisé comme prévu ou qui a été utilisé de manière incorrecte ou si les consignes d'utilisation n'ont pas été respectées,
- les ajouts et transformations ou autres modifications du produit réalisés arbitrairement ou les défauts occasionnés par l'utilisation d'accessoires, de pièces rajoutées ou détachées qui ne sont pas des pièces STEINEL d'origine,
- la maintenance et l'entretien des produits qui n'ont pas eu lieu conformément au mode d'emploi,
- le montage et l'installation qui n'ont pas été réalisés conformément aux directives d'installation de STEINEL,
- les dommages survenus durant le transport ou les pertes lors de l'expédition.

Application du droit allemand

Le droit applicable est le droit français à l'exclusion de la convention des Nations Unies sur les contrats touchant à la vente internationale de marchandises (CISG). Pour les consommateurs, ceci n'affecte en rien les dispositions obligatoires visant à la protection des consommateurs du pays dans lequel vous êtes habituellement domicilié.

Réclamation

Si vous souhaitez bénéficier de la présente garantie, veuillez utiliser notre formulaire de garantie en ligne à l'adresse suivante www.stinel.de/garantie. Remplissez complètement le formulaire et téléchargez la preuve d'achat originale qui doit contenir la date d'achat et la désignation du produit. C'est pourquoi nous vous conseillons de conserver soigneusement votre preuve d'achat jusqu'à l'expiration de la période de garantie. Après avoir reçu un e-mail vous invitant à le faire, envoyez le produit à votre revendeur ou au centre de service après-vente à l'adresse indiquée dans l'e-mail. Pour toutes questions sur les conditions de garantie, n'hésitez pas à nous appeler au +49 5245 448 188 ou à nous contacter par e-mail à service@steinel.de. Nous nous ferons un plaisir de vous aider !

